

**APSF**

**Section Crédit à la Consommation et à l'Immobilier  
et Gestion des Moyens de Paiement**

---

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU  
VENDREDI 19 NOVEMBRE 2009**

---

**Réunion présidée par M. Aziz Cherkaoui**

**Présents**

Saïd Larhchim	Assalaf Al Akhdar
Mourad Torch	Diac
Abderrahim Rhiati	Eqdom
Adil Benzakour	Salaf / Taslif
Aziz Cherkaoui	Salafin
Khalid Dbich	Sofac
Farouq Mial	Wafasalaf
Mostafa Melsa	APSF
Kamal Benkiran	APSF

**Ordre du jour**

- 1.** Recommandations de la cellule anti-fraude
- 2.** Médiation financière
- 3.** Evolution de l'activité à fin septembre 2009
- 4.** Autres questions

**Documents adressés aux membres**

- Cellule anti fraude : synthèse des recommandations et des pièces justificatives maîtresses constitutives des dossiers de crédit
- Crédit à la consommation : Statistiques d'activité à fin septembre 2009

- - - - -

## 1. Recommandations de la cellule anti-fraude

La Section décide de se doter d'une "charte anti fraude" destinée, autant que faire se peut, à se protéger en amont contre la fraude.

Elle s'appuie pour ce faire sur les travaux de la Cellule ad hoc issue du Conseil réuni le 03 juin 2009, dont une synthèse est projetée séance tenante.

Cette synthèse, considérée comme le socle de la charte à mettre en place, est enrichie par les remarques des uns et des autres, qu'il s'agisse des recommandations majeures ou des pièces maîtresses constitutives des dossiers de crédit.

Les propositions de la Section peuvent être ramenées pour l'essentiel à ce qui suit :

- Rendre les tentatives de fraude plus complexes
- Dissuader les fraudeurs qui doivent comprendre que la profession est outillée pour déjouer leurs tentatives à l'instar de l'aspect psychologique du SAAR.

En sus des recommandations de la Cellule, la Section propose :

- pour les prêts aux **salariés du secteur privé**, de recourir à la consultation du site de la CNSS pour vérifier la véracité du n° de CIN, de la date de naissance et du n° d'immatriculation à la CNSS
- pour les prêts aux **fonctionnaires** :
  - de favoriser la reconnaissance électronique des pièces délivrées par le CNT. Il s'agit, à cet effet, de demander au CNT d'assortir les documents qu'il délivre d'un code spécifique (code à barres, par exemple), et de s'équiper en conséquence pour lire lesdits documents
  - d'enrichir le flux de réservation avec le CNT par le code RIB du demandeur de crédit, à comparer avec le code RIB déclaré à la société de crédit
  - procéder à une opération d'authentification des CIN en rapprochant celles détenues par le CNT de celles détenues par les sociétés de crédit
- dans le cas des crédits octroyés via des correspondants, demander à ces derniers d'authentifier la CIN.

Dans tous les cas, la Section propose également d'échanger, via l'APSF, tout cas de fraude ou de tentative de fraude, de telles informations pouvant faire l'objet d'une rubrique dans le SAAR.

Quant aux pièces justificatives maîtresses des dossiers de crédit, la Section limite le champ de ces pièces aux **seuls nouveaux clients**.

Le document final tel qu'il résulte des travaux de la Section figure en annexe du présent compte-rendu.

La Section décide de transmettre ledit document à tous les membres pour recueillir leurs remarques éventuelles et sa validation. Après quoi, elle le soumettra à l'appréciation du Conseil de l'APSF appelé à se réunir le 3 décembre 2009. Une fois adopté par le Conseil, le document constituera la charte anti fraude applicable à l'ensemble des membres.

La DSB sera informée de cette Charte.

## **2. Médiation financière**

Réuni le 22 octobre 2009, le Comité de Médiation de l'APSF a débattu du domaine de compétence du Médiateur de l'APSF et ce, pour chaque métier de financement.

Le principe retenu est que le Médiateur de l'APSF est appelé à se prononcer sur des litiges relevant des seules relations des sociétés de financement avec leur clientèle, à l'exclusion de toute autre question relevant de la gestion du risque.

Aussi, les litiges éligibles à la médiation ont-ils trait au remboursement par anticipation, aux impayés techniques, aux modalités de calcul des frais de retard, aux différends liés à la délivrance de documents (mainlevée, tableau d'amortissement).

Les membres sont invités, s'agissant du crédit à la consommation, à faire part à l'APSF des questions susceptibles d'être traitées par le Médiateur de l'APSF, selon le principe ci-dessus décrit.

La Section échange autour du budget du Médiateur et de sa prise en charge par l'APSF. Elle émet quelques pistes de financement de ce budget, notamment de la rémunération du Médiateur, en fonction du volume des dossiers traités et du nombre d'établissements concernés par les litiges.

### **3. Evolution de l'activité à fin septembre 2009**

Les membres prennent connaissance des données encore provisoires établies ce jour par l'APSF.

Selon ces données, et à périmètre égal :

- la production globale des 9 premiers mois de l'année 2009 a totalisé 11,4 milliards de dirhams, en recul de 990,5 millions ou 8% par rapport à la période correspondante de 2008. Le recul touche aussi bien les prêts affectés (-669 millions, dont -442 millions au titre de la LOA) que les prêts non affectés (-321 millions, dont -288 millions au titre des prêts accordés aux clients conventionnés hors CNT et CMR).
- l'encours brut à fin septembre 2009 s'élève à 37,7 milliards de dirhams, en hausse de 2,76 milliards ou 7,9%. Cet encours comprend près de 4,75 milliards de dirhams de créances en souffrance, en progression de 578 millions ou 13,9%

### **4. Autres questions**

#### **a. Loi de finances 2010 : dispositions projetées en matière de TVA applicables à la Mourabaha**

Les membres débattent des dispositions projetées en matière de TVA applicables à la Mourabaha (baisse du taux de TVA de 20% à 10% et réduction de l'assiette de calcul : marge de l'établissement de crédit au lieu du montant représentant le prix d'acquisition du bien donné en Mourabaha + marge de l'établissement). Ils s'interrogent sur l'impact réel de cette mesure.

#### **b. Continuité des précomptes du CNT à la CMR**

Certains membres s'interrogent sur l'état d'avancement du projet de protocole tripartite CNT-CMR-Sociétés de crédit, sachant que le projet proposé par l'APSF a été approuvé par le CNT et la CMR.

Le Délégué indique relancer régulièrement les responsables du CNT à ce sujet, lesquels disent relancer à leur tour la CMR.

Il saisit cette occasion pour interroger les membres sur la mise en place du système de numérisation des ordres de précompte voulu par le CNT.

Les membres présents indiquent qu'il est opérationnel chez eux et considèrent, quand bien même le CNT subordonne l'entrée en vigueur de la continuité des précomptes à la mise en place de la numérisation, que les sociétés dont la numérisation est déjà opérationnelle peuvent d'ores et déjà signer le protocole de continuité.

La Section décide de s'enquérir auprès de toutes les sociétés membres de leur situation par rapport à la question de la numérisation des ordres de précompte.

#### **c. Radiation des créances en souffrance anciennes des bilans des sociétés de financement**

Les membres évoquent l'état d'avancement de la question de la radiation des créances en souffrance anciennes des bilans des sociétés de financement.

Le Délégué indique que la DGI attend que l'APSF, qui l'avait auparavant relancée à ce sujet, lui livre une situation globale chiffrée des créances en souffrance à fin juin 2009, dont les créances de 5 ans et plus et 8 ans et plus, pour lui permettre "de se prononcer en connaissance de cause".

Il indique qu'à ce jour, il reste à l'APSF à réunir les données de quelques sociétés membres retardataires, dont une société importante, avant de pouvoir répondre à la demande de la DGI.

#### **d. Prochaine réunion du Conseil de l'APSF**

Le Délégué informe les membres de la tenue, jeudi 3 décembre 2009, de la prochaine réunion du conseil de l'APSF, soulignant que le Gouverneur de BAM a donné son accord de principe pour y participer.

Il indique qu'il est appelé à préciser avec le Directeur de la DSB les modalités de cette participation et ce, à l'occasion d'une réunion prévue avec ce dernier le vendredi 20 novembre 2009.